

CONSIGNES SANITAIRES

Pour se protéger et pour protéger les autres !

RESPECTER LES GESTES BARRIERES



LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE EN PERMANENCE partout et pour tous (en salle et en extérieur) dès la sortie de son véhicule. Non fourni sur place.

MATERIEL

Chacun amène son propre matériel : stylo, papier, thermos, bouteille d'eau, glacière avec repas froid... => à conserver près de soi.

Mise à disposition de gel hydroalcoolique dans les espaces communs et dans toutes les salles de formation : utilisation obligatoire après chaque pause, passage aux toilettes, changement de pièce.

La voie dématérialisée est privilégiée pour tous les documents de formation (émargements, attestations, supports...). Si des documents en version papier sont utilisés, ils seront déposés par le formateur avant le début de la formation sur la table de chaque participant, après lavage des mains.

Pour les formations impliquant du matériel lié à la pratique : se référer à la page 3.

CONSIGNES SANITAIRES

Pour se protéger et pour protéger les autres !

ORGANISATION DE LA FORMATION

Un sens de circulation a été défini dans nos locaux, merci de le respecter en suivant les flèches.

Le nombre de personnes accepté en formation dépend de la surface de la salle afin de garantir une distanciation d'1 mètre entre chaque personne. **Ce nombre est affiché sur les portes.**

Nous disposons les salles de sorte que cet espace soit respecté et nous privilégions au maximum l'utilisation de grandes salles. Chaque stagiaire doit s'installer seul à une table et conserver la même place tout au long de la formation. **Merci de ne pas modifier la disposition de la salle.**

Le premier stagiaire arrivé s'installera à la place la plus éloignée, la personne suivante s'installera à la place suivante et ainsi de suite. La sortie de la salle se fera de la façon suivante : la personne la plus proche de la porte sortira en premier jusqu'à la personne la plus éloignée qui sortira en dernier.

Le formateur arrivera sur place 30 minutes avant le début de la formation, les stagiaires sont invités à arriver 15 minutes avant.

Les portes des salles de formation doivent rester ouvertes et les pièces sont aérées 3 fois par jour.

Le personnel sur place nettoiera les poignées des portes et les tables en fin de journée, le prestataire de nettoyage respectera un protocole quotidien.

RESTAURATION et PAUSE

Les repas se prennent sur place, en salle de formation :

- 1 personne par table (la même place que celle utilisée en formation)
- Repas froid emporté depuis chez soi ou achat en boulangerie à proximité
- Pas de frigo ni de micro-ondes sur place, ni pour les stagiaires ni pour le personnel
- Café, thé et collation non disponibles sur place

CONSIGNES SANITAIRES

Pour se protéger et pour protéger les autres !

FORMATIONS AVEC PRATIQUE

Pour toutes les formations engageant du matériel pour de la mise en pratique, les consignes suivantes s'ajoutent aux autres consignes sanitaires :

- Pour les formations en informatique : nous invitons les stagiaires à venir autant que possible avec leur propre ordinateur. Si cela est impossible, nous mettrons à disposition le matériel nécessaire, qui sera nettoyé avant et après utilisation ;
- Pour les formations où nous mettons à disposition un plateau technique c'est-à-dire un espace où les stagiaires passent à tour de rôle et utilisent notre matériel (habilitation électrique, incendie...) :
 - o Pour la partie théorique, les règles listées dans « organisation de la formation » s'appliquent ;
 - o Pour la partie pratique (en salle) : une zone sera dédiée dans la salle pour la réalisation des exercices à tour de rôle. Pour les formations APS-ASD, SST et PRAP 2S, **le port de gants et surblouses est obligatoire (kit fourni par l'employeur ou par nos soins sur facturation)**. Dans ce dernier cas, le kit sera déposé sur la table du participant par le formateur, après lavage des mains.
 - o Pour la partie pratique (en extérieur) : respect des distanciations sociales et nettoyage du matériel utilisé en début et fin de journée et avant/après chaque utilisation.

Dans tous les cas, le port du masque est obligatoire en permanence à l'intérieur et à l'extérieur des locaux.

Ces consignes sanitaires sont affichées dans toutes les salles de cours, bureaux et espaces communs.

⚠ Le non respect de ces règles pourra faire l'objet d'une exclusion
POUR TOUTES QUESTIONS, SE REFERER AU
PERSONNEL PRESENT SUR PLACE.